

Communiqué de Presse

Direction de la Communication

Réf: 917f10

Tél. +33 (0)3 88 41 25 60

Fax +33 (0)3 88 41 39 11

Internet: www.coe.int

e-mail: pressunit@coe.int



47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République
yougoslave de
Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

La Commission antiracisme du Conseil de l'Europe préparera un rapport sur la Lituanie

Strasbourg, 30.11.2010 – Une délégation de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) a visité la Lituanie du 22 au 26 novembre 2010, première étape dans la préparation d'un rapport de monitoring. Durant sa visite, la délégation de l'ECRI a recueilli des informations sur la mise en œuvre des recommandations faites aux autorités dans son rapport précédant de 2006 et elle a examiné de nouvelles questions apparues depuis lors.

La délégation a tenu des réunions à Vilnius avec des représentants de l'ensemble des ministères concernés, des représentants officiels, des ONG travaillant dans le domaine de droits de l'Homme et des groupes minoritaires. Elle a visité un campement rom et une école adjacente.

A la suite de cette visite, l'ECRI adoptera un rapport dans lequel elle formulera de nouvelles recommandations sur les mesures à prendre pour combattre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance dans le pays. Parmi ces recommandations, trois feront l'objet d'un réexamen deux ans après la publication du rapport dans le cadre d'un processus de suivi intérimaire.

Dans son rapport de 2006, l'ECRI a exprimé son inquiétude au sujet de l'absence de prise de conscience au sein de la société de la discrimination et de ses manifestations, de l'insuffisance de garanties pour les réfugiés, les demandeurs d'asile et les personnes ayant obtenu une protection humanitaire, ainsi que des désavantages et préjugés auxquels les Roms font face.

L'ECRI, organe de protection des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, composé d'experts indépendants, est chargée du suivi des problèmes de racisme et d'intolérance, d'élaborer des rapports et d'adresser des recommandations aux Etats membres dans ce domaine.

Pour plus d'informations sur l'ECRI : www.coe.int/ecri

[Lien vers le rapport de l'ECRI de 2006 sur la Lituanie.](#)

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez: Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.